

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES
DOMAINE DES COMMUNES - 69480 ANSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

Nombre de Conseillers 59
Nombre de Conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 45
Nombre d'exprimés : 49
Date de convocation : 04 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, dûment convoqué, s'est réuni au Domaine des Communes à Anse, sous la présidence de Daniel PACCOUD, Président.

Etaient Présents :

ALIX : **Pascal LEBRUN**, AMBÉRIEUX D'AZERGUES : **Alain PERSIN**, ANSE : **Daniel POMERET**, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Pierre HART, Pascale ANTHOINE, BELMONT D'AZERGUES : **Jean-Luc TRICOT**, CHAMELET : **Ariane AUBONNET**, CHARNAY : **Laurent DUBUY**, CHASSELAY : **Jacques PARIOST**, CHATILLON D'AZERGUES : **Bernard MARCONNET**, CHAZAY D'AZERGUES : **Alain MARTINET**, Yves CHALANDON, Pascale BAY, Evelyne BOIGEOL, Jean-Pierre DEBIESSE, CHESY LES MINES : **Ginette DUFOUR**, FRONTENAS : **Thomas DUPERRIER**, LACHASSAGNE : **Jean-Paul HYVERNAT**, LÉGNY : **Sylvie JOVILLARD**, LÉTRA : **Serge GABARDO**, LOZANNE : **Christian GALLET**, Annick PERRIER, LUCENAY : **Valérie DUGELAY**, Georges CHANDIOUX, MARCILLY D'AZERGUES : **André DUMOULIN**, MOIRÉ : **Jean-Daniel RONGIERES**, MORANCÉ : **Claire PEIGNÉ**, René PUPIER, POMMIERS : **Daniel PACCOUD**, Arlette PROIETTI, René BLANCHET, PORTE DES PIERRES DORÉES : **Jean-Paul GASQUET**, Régine GAUTHIER-GUDIN, Alain BERTRAND, SAINT VÉRAND : **Gérard CHARDON**, TERNAND : **Michèle DANGUIN**, THEIZÉ : **Christian VIVIER-MERLE**, VAL D'OINGT : **Dominique MÉCHIN**, Marie-France ROCHARD, Antoine DUPERRAY, Paul PERIGEAT

Pouvoirs :

Marie-Hélène BERNARD (ANSE) donne pouvoir à Claire ROSIER (ANSE)
 Guy FLAMAND (LOZANNE) donne pouvoir à Annick PERRIER (LOZANNE)
 Philippe SOLER (MARCY) donne pouvoir à Daniel POMERET (ANSE)
 Dominique CHAPPELAND (PORTE DES PIERRES DORÉES) donne pouvoir à Jean-Paul GASQUET (PORTE DES PIERRES DORÉES)

Absent excusé :

ANSE : **Marie-Hélène BERNARD**, CIVRIEUX D'AZERGUES : **Marie-Pierre TEYSSIER**, LACHASSAGNE : **Jean ETIENNE**, LOZANNE : **Guy FLAMAND**, MARCY : **Philippe SOLER**, MOIRÉ : **Anny COMMANDEUR**, PORTE DES PIERRES DORÉES : **Dominique CHAPPELAND**

Absents :

BAGNOLS : **Jean-Luc DUMAS**, CHASSELAY : **Geneviève OBERGER**, Marie CELARD, CHATILLON D'AZERGUES : **Michèle DUPAS**, CHESY LES MINES : **Thierry PADILLA**, LE BREUIL : **Frédéric LAFFAY**, LES CHÈRES : **Christian CHAREYRON**, SAINT JEAN DES VIGNES : **Philippe BOUTEILLE**, SAINTE PAULE : **Olivier LECCIA**

Secrétaire de séance : Christian GALLET

Alain BOROWSKI, Directeur Général des Services, Blandine BRONDEL, direction générale, Christelle DESMARIS, responsable Finances, assistent au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID : 069-200040574-20191211-DEL2019204-DE



X. URBANISME**Gérard CHARDON****24- Arrêt du Programme Local de l'Habitat**

Par délibération en date du 24 juillet 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a arrêté à l'unanimité son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2019-2025 au vu des avis exprimés par les communes membres.

Le document a été présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 8 octobre 2019. Les membres du bureau du CRHH ont émis un avis favorable, soulignant l'aspect volontaire de ce PLH, ainsi que l'engagement des élus dans la stratégie communautaire de l'habitat.

Les recommandations suivantes ont été émises par le CRHH :

- Maintenir la vigilance sur l'atteinte des objectifs en matière de production de logements locatifs sociaux, notamment sur les communes déficitaires au sens de l'article L.302-5 du code de la Construction et de l'Habitation (article 55 SRU), et sur le développement d'un parc de logements comportant des niveaux de loyers compatibles avec l'accueil des ménages les plus modestes ;
- Mieux afficher la stratégie foncière poursuivie, notamment en identifiant les secteurs d'interventions prioritaires ;
- Développer l'accession sociale, principalement sur les polarités et les communes SRU, en étudiant les possibilités de mobilisation du Bail Réel Solidaire (BRS) ;
- S'appuyer sur les partenariats pour répondre aux besoins en logement des publics jeunes ;
- Ne pas écarter le repérage et le traitement d'éventuelles situations d'habitat indigne ;
- Envisager une progression des moyens budgétaires affectés au PLH ;
- Engager une réflexion préalable à l'élaboration d'un futur PLUi incluant un volet habitat.

L'ensemble des observations a été transmise par le CRHH par le courrier du 11 octobre 2019.

Ces remarques feront l'objet de compléments dans le Programme Local de l'Habitat, et au plus tard lors de l'évaluation triennale du document. L'identification des secteurs d'intervention prioritaires de la stratégie foncière sera implémentée au PLH lors de cette évaluation à mi-parcours, lors de laquelle les moyens budgétaires pourront également être réévalués si nécessaire.

D'autre part, conformément à l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet a été transmis pour avis au représentant de l'Etat dans le Département. Par courrier du 10 décembre 2019, Monsieur le Préfet du Rhône a également délivré un avis favorable pour le projet de PLH.

Conformément à l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le PLH 2019-2025 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées deviendra exécutoire dans un délai de deux mois après sa transmission au représentant de l'Etat.

La délibération d'adoption du PLH devra être affichée deux mois au siège de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et dans les communes membres. Le PLH adopté devra être tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, dans les mairies et à la Préfecture.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées,
- Charge Monsieur le Président d'engager les démarches prévues dans la procédure : publication, affiche et suivi (bilans annuel, triennal et final),
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2019
 Reçu en préfecture le 18/12/2019
 Affiché le 18/12/2019
 ID : 069-200040574-20191211-DEL2019204-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Daniel PACCOUD.

